

Lancement du nouveau portail Moussahama'tic : signature d'une convention entre la DGI et la BEA

Dans le cadre du lancement du nouveau portail numérique « [Moussahama'tic](#) », une convention ayant pour objet l'adhésion au système d'acceptation de paiement en ligne (CIB) a été signée, ce jour 19 juillet 2021, au siège du Ministère des Finances, entre la Directrice Générale des Impôts et le Directeur Général de la Banque Extérieure d'Algérie (BEA) en présence de Monsieur le Secrétaire Général du Ministère des Finances.

Ce nouveau dispositif « [Moussahama'tic](#) » s'inscrit dans le cadre des orientations des pouvoirs publics qui visent l'amélioration de la qualité de service à travers notamment la simplification et la dématérialisation des procédures au profit des opérateurs économiques.

Il va permettre aussi l'élargissement de l'assiette fiscale et contribuer à l'amélioration des relations entre l'administration et les contribuables d'une manière générale.

Il faut mettre l'accent, également, sur la contribution et le soutien de la BEA, la SATIM et le GIE monétique qui ont permis la mise en place de ce nouveau dispositif.

L'espace Moussahama'tic est dédié aux contribuables immatriculés relevant des infrastructures fiscales qui ne sont pas dotés du système d'information « Jibaya'tic » et permettra, ainsi, de faciliter les démarches administratives et à simplifier l'accomplissement des obligations fiscales des contribuables en leur permettant de déclarer et de payer leurs impôts et taxes en ligne.

Les contribuables porteurs de carte CIB ou de la carte EDHABIA ont la possibilité de payer leurs déclarations en accédant à leur espace privé sur le portail « [Moussahama'tic](#) » et ce dans le cadre du déploiement des moyens de paiement électronique.

Dans un premier lieu, les services du portail seront implantés au niveau de deux sites pilotes, il s'agit des Directions de wilaya d'Oran Est et d'Oran Ouest.

Il faut noter que, les services du portail Moussahama'tic sont gratuits et permettent des échanges de données sécurisés entre les contribuables et le dit portail.